



COMMISSION FEMININES

Réunion : du 18 septembre 2024 à 19H00

Président : M NORMAND

Présents : MM HOUILLON – LAURENT.

Invités : MM. AMEVET – BLEUZE.

Participant : MM BARBIER (salariée) – PRUDHON (Président District).

Invitées : MM. AMEVET – BLEUZE.

Excusés : M. DAMIEN (membre)
Mme DENARIE.

La réunion débute par le mot de bienvenue de Bertrand Normand, Président de la commission, et du Président du District pour la première réunion de cette instance, l'ordre du jour est présenté à savoir :

***Présentation des membres**

***Rôles et attentes de la commission**

***Règles de fonctionnement**

***Calendriers des manifestations**

***Point sur la partie technique par Stéphanie Barbier**

***Questions diverses**

1) **Présentation des membres :**

Un tour de table est effectué avec les motivations de chacun à intégrer cette commission. Il en ressort que Jade Amevet et Benjamin Houillon participeront à l'encadrement technique lors de rassemblements organisés par le district (détection, PPF, matchs amicaux...) en complément de l'équipe technique.

Il sera proposé ce rôle également à Vincent.

Frédérique, Yannick et Bertrand seront positionnés sur la représentation de la commission lors d'évènements dans le but de promouvoir et développer le football féminin.

Il sera proposé à Karine également ce rôle.

Face aux contraintes professionnelles et personnelles de Bertrand, ce dernier propose que Yannick puisse représenter le District Haute-Saône en commission mixte lorsque Bertrand ne sera pas disponible (une présence des deux pourra aussi être faite le cas échéant).

Cette proposition est validée à l'unanimité, une information sera faite à la commission mixte dans ce sens.

2) **Rôle et attentes de la commission :**

Avec 1034 joueuses dont 199 dirigeantes, 6 éducatrices fédérales et 3 arbitres soit un total de 1242 femmes sur 9973 réparties dans 23 clubs, le développement du football féminin connaît un essor important d'où le choix par le Comité Directeur du District de créer une commission féminine.

Celle-ci a pour objectifs et buts principaux de :

- Conseiller et accompagner les clubs dans un projet de développement du football féminin.
- De mettre en valeur des actions portées par les clubs visant à développer le football féminin.
- De mettre en place des actions visant à développer le football féminin.
- De travailler en lien avec la CDA pour le développement de l'arbitrage féminin.
- De travailler en lien avec la commission mixte Haute-Saône / DTB et de rendre compte des sujets et des travaux au Comité Directeur du District de Haute-Saône.
- D'assister à des matchs féminins et de rendre compte en cas de dysfonctionnement ou de comportement(s) non approprié(s), ou au contraire relever et mettre en valeur des comportements spécifiques de fair-play, qui pourront être récompensés par le District de Haute-Saône.
- Accompagner les équipes départementales lors de rencontres inter district, en Haute-Saône et hors département.

3) **Règles de fonctionnement :**

Des réunions décentralisées seront organisées au cours de la saison (environ tous les 3 mois).

Rendre compte dès qu'un membre de la commission est sur une rencontre et qu'il observe un dysfonctionnement.

Discretion des informations diffusées lors des réunions.

Il est proposé que le département soit découpé en 3 secteurs :

Secteur Gray, Pomes, Gy, Dampierre : animation par Vincent et Karine

Secteur Rioz, Vesoul, Combeaufontaine, Jussey : animation par Bertrand, Jade, Frédérique

Secteur Fougerolles, Saint Loup, Lure, Luxeuil, Ronchamp Héricourt : animation par Yannick et Benjamin.

Encadrement technique : Benjamin, Vincent et Jade

Membres de la commission mixte HS -DTB : Bertrand et Yannick

4) **Présentation technique et calendriers par Stéphanie Barbier :**

Une présentation du calendrier et un rappel règlementaire sont faits par Stéphanie.

5) **Questions diverses :**

Pas de questions

La séance est levée à 20h15.

Le Président de la commission,

Bertrand Normand

RAPPEL :

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.